

Les S.P.V. : SVP qu'est-ce que cela signifie ?

L'épreuve des S.P.V. (Situations Professionnelles Vécues) porte sur l'étude, l'analyse et la compréhension d'une réalisation effectuée pendant les deux années de BTSA ACSE. Pour cette épreuve terminale, il faut choisir deux thèmes. Un des deux sera tiré au sort par le jury et les candidats devront débattre pendant 20 minutes de ce sujet avec un petit dossier de quelques pages en appui.

Ce thème est choisi par le candidat et peut être libre d'avoir été effectué dans l'exploitation de stage ou dans d'autres exploitations.

Cette épreuve peut être très intéressante car elle permet de théoriser et de mettre des chiffres sur une pratique réalisée. Souvent, il est possible d'obtenir une bonne note car elle valorise les expériences personnelles de chacun.

Par exemple, un ou une élève qui, pendant les deux années en stage, dans d'autres exploitations ou sur l'exploitation familiale a effectué un labour sur une prairie afin d'implanter des céréales à paille peut expliquer les raisons et les conséquences qu'ont le labour sur cette parcelle. Ensuite, il peut expliquer la façon dont la culture a été implantée.

Alors, bon courage à tous !

Antoine (étudiant ACSE, promotion 2016-2018)